

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat Régional interclubs Occitanie Modalités particulières pour la phase finale R3	Annexe 6 Adoption : CA 15/06/2019 Entrée en vigueur : 1/09/2019 Validité : Permanente Commission : Compétitions Adultes Nombre de pages : 2
---	---------------------------------	--	---

1. MODALITÉS PARTICULIÈRES POUR LA PHASE FINALE R3

Après les 5 journées de la saison régulière,

Les équipes classées 1^{ères} de chaque poule de R3 disputent une phase finale comme suit :

- Le Juge-Arbitre de la rencontre tire au sort le matin même la répartition des équipes en demi-finale ;
- Le vainqueur de la première demi-finale rencontre le vainqueur de la deuxième demi-finale ;
- Le perdant de la première demi-finale rencontre le perdant de la deuxième demi-finale ;
- Les deux équipes éligibles montent dans la division supérieure ;
- ~~Une équipe qualifiée ne se présentant pas aux play-offs n'est pas remplacée. Sa place est laissée vacante.~~

Le vainqueur de la finale est sacré champion de la division.

1.1 Lieu et horaire des rencontres

Toutes les rencontres se déroulent sur 1 lieu, selon l'échéancier suivant :

- Dimanche 10h : demi-finales ;
- Dimanche 14h : finale et match de classement pour la 3^{ème} et 4^{ème} place.

Les équipements disponibles et la qualité d'accueil des journées de la saison régulière sont pris en compte pour le choix du lieu d'accueil des phases finales parmi les postulants.

1.2 Qualifications des joueurs

- Un joueur ne peut être aligné que s'il a participé [ou a signé la feuille de présence de](#) 2 rencontres au minimum au cours de la saison régulière de son club ;
- Un joueur ayant joué 3 rencontres au minimum dans une division supérieure ne peut pas être aligné.

1.3 Nombre de match par rencontre

Chaque rencontre consiste en 8 matchs :

- 2 simples Hommes ;
- 2 Simples Dames ;
- 1 Double Hommes ;
- 1 Doubles Dames ;
- 2 Doubles Mixtes.

Un joueur lors d'une même rencontre ne peut disputer ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline (hors mixte en Or).

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en double doit respecter la hiérarchie établie à l'article 8.

Une équipe ne peut aligner plus de 2 mutés lors d'une même rencontre.

Les 8 matchs de la rencontre doivent être joués.

Un mixte en or est joué s'il existe une égalité parfaite (nombres de matchs de sets et de points identiques gagnés lors d'une rencontre).